

Aperçu de la situation au Bénin : eau, assainissement et hygiène

Résumé

Le Bénin ambitionne d'atteindre une couverture de 100% pour l'approvisionnement en eau de base d'ici à 2021 et de 75 % pour l'accès aux services d'assainissement de base et l'arrêt de la défécation en plein air d'ici à 2025 . Pour atteindre ces objectifs, le Bénin aura besoin de 94 146 667 de dollars par an pour l'eau et 8 625 000 dollar par an pour l'assainissement, ainsi que des investissements beaucoup plus élevés à moyen terme. On estime le déficit de financement actuel à 350 000 000 de dollars pour l'eau et 62 100 000 dollar pour l'assainissement. D'importants défis restent à relever en ce qui concerne l'assainissement en milieu rural où le pourcentage de la population utilisant des services d'assainissement améliorés est seulement de 7% avec 53% de la population béninoise qui pratiquent la défécation à l'air libre.

Huit principales actions destinées à garantir une approche agressive au progrès :

1. Accroître le financement pour l'accès à l'eau, l'assainissement et l'hygiène notamment par la promotion du partenariat public-privé
2. Elaborer un Plan Directeur national de Développement du sous-secteur d'approvisionnement en eau potable en milieu rural
3. Assurer un service public durable d'eau potable par une maintenance professionnelle des ouvrages
4. Elaborer et mettre en œuvre un plan de renforcement des capacités institutionnelles du secteur (les acteurs)
5. Développer et mettre en œuvre les stratégies nécessaires au développement des deux sous-secteurs
6. Canaliser les ressources publiques et privées destinées à l'assainissement en milieu urbain, l'accès à l'eau en milieu rural et l'assainissement et l'hygiène ;
7. Étendre les stratégies destinées à éliminer la défécation à l'air libre dans les zones rurales et améliorer l'accès à des niveaux d'assainissement de base ;
8. Augmenter la supervision réglementaire relative à l'approvisionnement en eau en milieu urbain et améliorer la qualité pour atteindre de nouvelles normes de services gérés en toute sécurité et permettre aux entreprises de services publics d'attirer plus de financements ;

Aperçu de la vision et des cibles liées aux ODD pour le Bénin

✓ VISION ODD

Le Bénin n'a pas pu satisfaire la demande en eau et les besoins en assainissement de l'ensemble de la population béninoise. Les disparités d'une localité à une autre persistent et la moitié de la population du Bénin n'a toujours pas accès à une source d'eau potable. Plus de la moitié de la population n'a pas accès aux services d'assainissement améliorés. Les défis à relever sont importants :

En ce qui concerne le secteur de l'eau :

- L'accélération des investissements dans le secteur pour atteindre l'accès universel et durable d'ici 2021 ;
- La réduction des disparités à l'accès en eau potable des populations à faibles revenus, notamment en milieu rural ;
- L'accès à l'eau potable dans les localités à forte densité de population qui sont jusqu'à présent dépourvues d'accès ;
- L'efficacité dans l'utilisation des ressources mobilisées ;
- L'implication du secteur privé.

En ce qui concerne le secteur de l'assainissement :

Parvenir aux ODD pour l'eau, l'assainissement et l'hygiène

- La mise à l'échelle des stratégies de Promotion de l'Hygiène et de l'Assainissement pour atteindre d'ici 2025, l'arrêt de la défécation à l'air libre et l'accès universel aux ouvrages améliorés d'ici 2030 ;
- La mobilisation des ressources nécessaires à l'atteinte des objectifs ci-dessus cités ;
- L'implication du secteur privé.

✓ Cibles liées aux ODD

Objectif spécifique	Indicateur	Valeur de Base	Valeur en 2021	Valeur en 2030
Accès universel à l'eau potable				
la population rurale au Bénin à un accès raisonnable à l'eau potable à un prix abordable	% de la population utilisant une source d'eau potable améliorée dont la collecte nécessite un aller-retour de 30 minutes ou moins, l'attente à la source comprise.	67,6% (2015, DG Eau)	100%	100%
Les ménages en milieu rural disposent d'une source améliorée à l'eau potable à domicile	% des ménages disposant d'une source d'eau potable améliorée à domicile tout au long de l'année	1,6% (INSAE 2013, RGP4)	25%	50%
Accès universel à l'hygiène et à l'assainissement				
La population a accès aux installations d'assainissement améliorés	% de la population utilisant des installations d'assainissement améliorés	20%(JMP 2015)	45% en 2021 et 75% en 2025	100%
La population met fin à la défécation à l'air libre	% de la population ayant mis fin à la défécation à l'air libre	47% (JMP 2015)	80% en 2021 et 100% en 2025	100%
Professionnalisation de la gestion et de la maintenance des infrastructures d'eau potable				
La délégation du service public de l'eau potable à des opérateurs privés professionnels est opérationnelle dans chaque commune	% des AEV/PEA délégués à des opérateurs privés habilités à les gérer	À déterminer	100%	100%
	% des communes avec un CEMOS opérationnel	À déterminer	100%	100%
Le taux de pannes des AEV est maîtrisé	Durée moyenne des coupures d'eau tout au long de l'année	À déterminer	Moins de 24 heures	Moins de 24 heures
	Fréquence de pannes	À déterminer	Moins d'une fois par moi	Moins d'une fois par trimestre
Le taux de pannes des FPM est maîtrisé	Taux de pannes des FPM	À déterminer	Moins de 10%	Moins de 5%
	Durée moyenne des pannes au niveau des FPM	À déterminer	Moins de 72 heures	Moins de 24 heures
	Fréquence moyenne des pannes	À déterminer	Moins d'une fois par an	Moins d'une fois par an
Qualité de l'eau de distribution et de consommation				
La qualité de l'eau distribuée dans l'ensemble des points	% d'échantillons des points d'eau conforme aux normes	73,9% ¹	90% des cas contrôlé	95% des cas contrôlés

d'eau sur le territoire du Bénin répond aux normes de qualité fixées par le décret 2001-094 du 20 février 2001			s	
	% d'échantillons de l'eau de consommation conforme aux normes	25,9% 1	75% des cas contrôlés	90% des cas contrôlés
	Nombre de PEA privés qui ne respectent pas les normes et la réglementation	À déterminer	0	0
	% des AEV/PEA avec un périmètre de protection validé	À déterminer	100%	100%
	% des AEV/PEA avec un PGSSE validé	1,7%	100%	100%

Objectifs et stratégies nationaux pour la réussite des ODD

- Accélération du rythme de réalisation des ouvrages hydrauliques pour approvisionner en eau potable 5,1 millions de personnes supplémentaires à l'horizon 2021;
- Promotion de la gestion professionnalisée des systèmes d'approvisionnement en eau potable en milieu rural et renforcement des capacités du secteur privé.
- Mise à l'échelle des stratégies nationales de promotion de l'hygiène et de l'assainissement pour enrayer d'ici 2025 la défécation à l'air libre.

Mesure opérationnelle de mise en œuvre

- Une Agence Nationale de l'Approvisionnement en Eau Potable en milieu rural a été créée par le Gouvernement pour accélérer l'exécution des projets identifiés.

2. Analyse du secteur – État des dispositifs fondamentaux et des comportements coopératifs du secteur

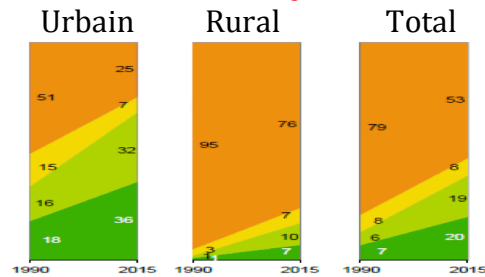
Le Bénin est en phase de consolidation des bases d'un secteur qui fonctionne bien.

Politique et stratégie :

Les deux sous secteurs disposent de document de politique et de stratégies. Il y a la Politique Nationale de l'eau adoptée en 2008, il y a la Loi N°2010-44 du 24 novembre 2010 portant gestion de l'eau en République du Bénin. Il y a le Plan d'Action National de Gestion Intégrée des Ressources en Eau 2016-2020 (PANGIRE 2016-2020). Certaines stratégies sont récemment mises à jour, d'autres complétées. une nouvelle stratégie d'approvisionnement en eau potable en milieu rural 2017-2030 est déjà élaborée et sera validée avant le mois d'avril. Aussi, les travaux pour l'élaboration d'un Plan Directeur National de Développement du sous secteur d'approvisionnement en eau potable en milieu rural sont déjà lancés et se poursuivent. le Document du Plan Directeur national sera disponible d'ici la fin du premier semestre de 2017. La Stratégie Nationale de l'Alimentation en Eau Potable en Milieu urbain et Périurbain 2016-2030. Cette stratégie mérite d'être relue pour prendre en compte les réformes en cours dans le sous secteur. La stratégie nationale de promotion de l'hygiène et de l'assainissement qui prend en compte l'ATPC dont le processus pour la relecture est en cours pour mieux prendre en compte les ODD. la stratégie de surveillance de la qualité de l'eau. Les plans sectoriels existent déjà pour la plupart des communes(Plan d'Hygiène et d'Assainissement Communal, et le Plan Communal Eau). Ce sont des plans décentralisés qui seront(mis à jour) pour la plupart pour prendre en compte le défis actuels des ODD notamment la réduction de la défécation à l'air libre dans les communes et l'accès universel à l'eau. Ces différentes stratégies intégreront les ODD.

67,6 % de la population du Bénin a accès à un approvisionnement en eau géré en toute sécurité.

Graph 1 : 20 % de la population du Bénin a accès à des services d'assainissement gérés en toute sécurité.



Dispositions institutionnelles:

Le secteur du service public de l'eau potable en milieu rural comprend quatre types d'acteurs : les acteurs de secteur public, les acteurs du secteur privé, les acteurs de la société civile et Les partenaires techniques et financiers :

Le Ministère en charge de l'eau est responsable de la définition de la politique sectorielle, de la stratégie nationale et de la réglementation. La Direction Générale de l'Eau (DGEau) au niveau national et les Services de l'Eau (SEau) au niveau départemental sont responsables pour la régulation du secteur, le suivi de la stratégie et l'assistance-conseil aux communes.

- Le secteur privé : Les bureaux d'études, les entreprises, Les fermiers et les délégataires
- La société civile : Association d'usagers d'eau potable, les ONG locales et internationales
- Les partenaires techniques et financiers : organismes bilatéraux et multilatéraux, les banques de développement

Les communes assurent la maîtrise d'ouvrage des infrastructures d'eau potable en milieu rural pour la fourniture et la distribution de l'eau potable (connaissance du patrimoine, de la planification de la réalisation des investissements et gestion des infrastructures d'AEP, délégation du service public de l'eau potable à des structures professionnelles).

L'Agence Nationale d'Approvisionnement en Eau Potable en Milieu Rural (ANAEPMR) assure la maîtrise d'œuvre nationale des réalisations d'infrastructures d'AEP en milieu rural.

L'organisation institutionnelle de gestion du secteur de l'hygiène et de l'assainissement de base comprend aussi quatre types d'acteurs, les acteurs du secteur public, les acteurs du secteur privé, les acteurs de la société civile et les partenaires techniques et financiers. Le ministère de la santé est responsable de la définition des politiques, stratégies et réglementation. La Direction Nationale de la Santé Publique (DNSP) au niveau national et les Points Focaux de l'Hygiène et de l'Assainissement de Base (PFHAB) au niveau départemental sont responsables entre autres du suivi des stratégies, de l'assistance conseil aux communes qui assurent la maîtrise d'ouvrage en matière d'hygiène et d'assainissement.

Il faut souligner pour finir au contraire du sous secteur de l'eau, la faible visibilité institutionnelle du sous secteur de l'hygiène et assainissement de Base qui était autrefois érigée en direction dénommée direction de l'hygiène et

de l'assainissement de base. Elle est actuellement incorporée à la DNSP qui s'occupe d'autres matières de la santé en plus de l'hygiène et de l'assainissement de base. Cette situation impacte négativement les capacités de mobilisation des ressources au profit de ce sous secteur qui doit faire face aux nombreux défis des ODD.

Pour pouvoir atteindre une gestion performante et transparente du secteur de l'eau par tous les acteurs, les orientations stratégiques suivantes ont été adoptées :

- Recentrage des services publics de l'État dans leurs rôles régaliens à travers la mise en place des ressources financières, matérielles et humaines adéquates
- Mutualisation du suivi communal et national de l'exploitation des points d'eau
- Mise en place d'un mécanisme de financement adéquat du fonctionnement des services publics de l'eau potable
- Mise en place des ressources humaines adaptées aux mandats recentrés des services publics de l'eau potable

Actions prioritaires à adopter pour garantir la préparation du secteur en vue des ODD

- Etablir la situation de référence (Etat des lieux) à date.
- Traduire les ODD dans les Plans sectoriels, Stratégies sectorielles et politiques sectorielles et autres documents d'orientations sectorielles
- Développer et mettre en œuvre une stratégie d'intervention efficace incluant un plan de financement pour l'atteinte des ODD (il est important que le financement ne se limite pas aux seuls coûts d'investissements, il faut intégrer le coût du système de suivi/évaluation, des réunions, des audits, des revues annuelles et des évaluations externes.
- Développer de nouveaux mécanismes de financements innovants (implication du secteur privé).
- Développer et mettre en œuvre un plan de suivi-évaluation des ODD.
- Encourager l'élaboration/mise à jour des plans communaux hygiène et assainissement pour permettre la fin de la défécation à l'air libre
- Augmenter la part des ressources publiques consacrées à l'eau et à l'assainissement en milieu rural
- Rendre les procédures d'approvisionnement plus transparentes pour permettre aux partenaires au développement d'utiliser progressivement ces systèmes. Elaborer un manuel national de Suivi Evaluation de l'AEPHA assorti de plan d'actions et définir un mécanisme de financement durable du Suivi Evaluation (Actions conjointes entre Ministère en charge de l'eau et celui en charge de la santé et d'autres acteurs du secteur)
- Mettre en place un mécanisme de coordination du système national de Suivi Evaluation de l'AEPHA
- Mutualiser le suivi communal et national de l'exploitation des points d'eau (Actions conjointes entre Ministère en charge de l'eau et celui en charge de la santé et d'autres acteurs du secteur)

3. Besoins d'investissements sectoriels, déficits de financement et possibilités d'amélioration de l'efficacité

Besoins d'investissements et déficits de financement

Le Bénin aura besoin de 102 771 667 de dollars par an pour parvenir aux ODD en matière d'eau, d'assainissement et d'hygiène. On estime le déficit de financement actuel à 413 100 000 de dollars. Pour améliorer l'efficacité, il a été créé une agence d'appui à la maîtrise d'ouvrage communale dédiée à la réalisation

des infrastructures hydrauliques en milieu rural pour accélérer le rythme de réalisation des ouvrages et améliorer les performances en matière de consommation des crédits.

4. Actions prévues pour favoriser le progrès vers les ODD

Mesures que le gouvernement et ses partenaires sont prêts à prendre pour adapter le secteur

a. [Politique et stratégie] :

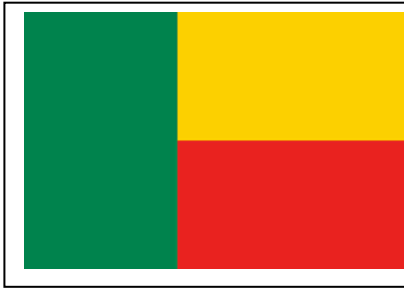
- Elaboration d'une nouvelle stratégie d'Approvisionnement en Eau Potable en milieu rural 2017-2030 intégrant la planification des ODD
- Elaboration d'un Plan Directeur National de Développement du sous-secteur d'approvisionnement en eau potable en milieu rural
- Elaboration d'une nouvelle stratégie de promotion de l'hygiène et de l'assainissement en milieu rural (l'ancienne prend fin en 2017)
- Elaboration d'une stratégie de promotion de l'hygiène et de l'assainissement en milieu urbain et péri-urbain qui faisait défaut.
- Renforcement de capacité des pays en termes de planification des ODD et du suivi-évaluation de l'Approvisionnement en Eau Potable, de l'Hygiène et d'Assainissement (AEPHA)
- les ministères chargés de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène soutiendront toutes les communes dans l'élaboration et la mise en œuvre des plans communaux incluant les ODD et l'élimination de la défécation à l'air libre d'ici à 2025 ;

Actions (SMART) pertinentes pour garantir l'application des comportements coopératifs

- b. D'ici à 2020, les Ministère chargés de l'eau et de l'assainissement, en collaboration avec d'autres acteurs du secteur, auront mis au point et lancé un mécanisme de révision destiné à évaluer régulièrement les progrès et garantir que des mesures sont prises en fonction de ses résultats ;

Plans et stratégies destinés à combler le déficit de financement

(Des réflexions seront menées avec toutes les parties prenantes notamment en ce qui concerne l'approvisionnement en eau potable, l'hygiène et l'assainissement pour permettre de mieux réfléchir sur la problématique et trouver des solutions pour absorber les gap de financement)



Cette fiche pays a été préparée par le Ministère de la Santé chargé de l'Hygiène et de l'Assainissement de Base , le Ministère de l'Eau, de l'Energie et des Mines avec la participation de partenaires, et la société civile.

Références :

Pie DJIVO Ingénieur du Génie Sanitaire

Point Focal SWA, Ministère de la Santé

Tél : +229 66842183 djivopie@yahoo.fr

MOUSSA TOKO BOUGOUROU

Ministère de l'Eau, des Mines et de l'Energie

Tél : +229 97336105 tokboug@yahoo.fr